

Demain, à Paris, la honteuse conférence organisée par Hollande pour tuer Israël

écrit par Jean Theron | 14 janvier 2017



A propos de la Conférence de Paris sur le Proche Orient le 15 janvier 2017

Ainsi donc une « Conférence sur le Proche Orient » désignée aussi « Conférence de paix sur le conflit israélo-palestinien » se tiendra ce dimanche à Paris à l'initiative du Président Hollande, avec le soutien de l'administration Obama. 70 pays auraient répondu favorablement dont les 55 de l'O.C.I. John Kerry secrétaire d'état américain sera présent. **Mr Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Palestinienne a lui aussi annoncé sa présence et devrait par la suite être reçu à l'Élysée dans « un cadre bilatéral »**

Le Monde du 5 janvier 2017 après avoir titré « la colonisation israélienne dans le collimateur de la conférence de Paris sur le Proche -Orient » en présentait les buts : « Sortir de l'actuel statu quo et surtout rappeler que seule une solution à deux États, l'un israélien, l'autre palestinien, vivant côte à côte dans la sécurité, peut garantir une paix durable. Tel est l'objectif de la conférence internationale sur le Proche-Orient convoquée le 15 janvier à Paris, cinq jours seulement avant l'entrée en fonctions de Donald Trump, qui pourrait ouvrir une période lourde d'incertitudes sur le conflit israélo-palestinien. « Il est encore plus indispensable de

rappeler ces fondamentaux et le consensus très large dont ils font l'objet dans la communauté internationale », explique-t-on à Paris » Pour monsieur Nétanyahu, premier ministre d'Israël, au contraire « **Cette conférence est une imposture palestinienne sous les auspices de la France et destinée à prendre encore plus de positions anti-israéliennes. Cela fait reculer la paix, et nous ne serons pas liés par les résultats** », » une version moderne du procès Dreyfus avec l'État d'Israël et le peuple juif sur le banc des accusés » selon Avigdor Liberman, ministre des affaires étrangères.

Alors « palestinien », « paix », « colonisation israélienne », « État israélien », « État palestinien », « conflit israélo-palestinien » ? De quoi s'agit-il ?

Le rappel de quelques points d'histoire devrait pouvoir fournir des éléments de compréhension.

I – Le mandat britannique pour la Palestine, Conférence de San Rémo, 24 avril 1920, confirmé par le des Conseil de la Société des Nations le 24 juillet 1922.

« Le conseil de la Société des Nations

..Alors que les principales puissances alliées ont également convenu que le mandataire doit être responsable de la mise en vigueur de la déclaration à l'origine faite le 2 Novembre, 1917, par le Gouvernement de Sa Majesté britannique, et adoptée par les dites Puissances, en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays
Considérant que la reconnaissance a ainsi été donnée à la connexion historique du peuple juif avec la Palestine et aux raisons de la reconstitution de leur foyer national dans ce pays »

Extraits du Préambule.

On notera que la création d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine a été décidée dès novembre 1917, il y a près de cent ans, à la veille de la conquête de la Palestine, territoire ottoman, par les forces britanniques.

La connexion historique du peuple juif avec la Palestine est reconnue

internationalement.

L'article 2 met le mandataire dans l'obligation « de créer les conditions politiques, administratives et économiques favorables à l'installation du foyer national juif. »

L'article 4 prévoit qu' «une Agence juive doit être reconnue comme un organisme public ; ce sera l'organisation sioniste ».

L'article 6 fait obligation « à l'administration de la Palestine de faciliter l'immigration de populations juives et l'installation de leurs colonies sur des terres, y compris d'état inutilisées » L'article 22 : « Anglais, arabe et hébreu sont les langues officielles de la Palestine. Toute déclaration ou inscription en arabe sur les timbres ou de l'argent en Palestine doivent être répétées en hébreu ...Tous les habitants de la Palestine sont des Palestiniens.

II- La résolution 181 de l'Assemblée Générale de l'ONU « pour le futur gouvernement de la Palestine » 29 novembre 1947 organise la mise en place dans la Palestine de deux États « un État juif » et « un État arabe » avec un statut particulier pour Jérusalem, Les frontières de ces trois entités sont minutieusement spécifiées. On notera que l'un comme l'autre des deux États est palestinien.

Par ailleurs la « puissance mandataire », le Royaume Uni « (devra) faire tout ce qui est dans son pouvoir pour assurer...le 1er février 1948 au plus tard l'évacuation d'une zone située sur le territoire de l'état juif...pour donner la facilité en vue d'une immigration importante ».

Le monde arabe refuse le plan de l'ONU, et dès sa signature les agressions militaires contre les juifs se multiplient.

III – la guerre de 1948-1949. Le 14 mai 1948 le royaume Uni met fin à son mandat sur la Palestine. Le même jour, en application de la résolution 181 la création de l'État juif est proclamée dans les limites qui lui étaient attribuées. Le lendemain, la Syrie le Liban, l'Irak, la Transjordanie, l'Égypte envahissent la Palestine et attaquent sur toutes ses frontières l'État juif, Israël, avec l'appui de l'armée de libération arabe sur place. Des populations arabes fuient les

combats et les zones contrôlées par les juifs à la demande de la Ligue Arabe. Des populations juives sont tuées et dépouillées dans les zones contrôlées par les forces arabes. La guerre se termine par des accords d'armistice. Les pays arabes coalisés ont subi une lourde défaite. Israël contrôle un territoire supérieur à celui du plan initial. La Transjordanie annexe Jérusalem Est et la Judée-Samarie et prend le nom de Jordanie. La bande de Gaza est annexée par l'Égypte.

IV – La guerre Israélo-arabe « des 6 jours » 5-11 juin 1967.

Pendant 19 ans Israël est l'objet d'attaques terroristes à partir de ses voisins arabes. Au printemps 1967 un nouveau processus de guerre est enclenché dans trois pays arabes, l'Égypte la Jordanie et la Syrie contre Israël.

« Peuple arabe ton jour est enfin arrivé. Cours au champ de bataille. Fais leur savoir que nous pendrons le dernier soldat impérialiste avec les entrailles du dernier sioniste » (radio Damas le 23 mai) -cité par Benny Moris in « Victimes, histoire revisitée du conflit arabo-sioniste » - ,

« le cantonnement sioniste en Palestine est en passe de s'effondrer et d'être rasé. Depuis 19 ans tous les arabes vivent avec un seul espoir : voir le jour où Israël disparaîtra » (Ahmed Saïd, directeur de la Voix des Arabes, Le Caire), idem ;

« Il n'y aura pratiquement aucun juif survivant » (Ahmed Chukeiri premier président de l'OLP), idem. En 6 jours les armées de la coalition arabe sont défaites. La Judée, la Samarie, Jérusalem-Est, la bande de Gaza, la péninsule du Sinaï et le plateau du Golan passent sous contrôle Israélien.

V – La guerre du Kippour, 6 – 23 octobre 1973 Le jour de la fête juive du Yom Kippour, les armées égyptiennes et syriennes attaquent Israël par surprise et simultanément dans le Sinaï et le Golan. Une nouvelle fois elles seront vaincues. La guerre du Kippour a abouti notamment à la signature d'un

accord de Paix entre Israël et l'Égypte.

On peut donc noter, entre autres, que le terme « palestinien » ne saurait caractériser uniquement les résidents non-juifs de la Palestine et donc que les juifs peuvent s'y installer où ils veulent , que l'existence d'un état juif était prévue en Palestine par les Alliés avant même l'effondrement de l'Empire Ottoman, que le monde arabe s'est toujours opposé à cette perspective, aujourd'hui réalité, par tous les moyens militaires et diplomatiques dont la conférence de Paris est le dernier avatar que l'Etat juif, Israël a toujours su faire face à toutes les attaques et à les tourner à son avantage dans sa recherche de sécurité, grâce au soutien des Etats-Unis.